*Docteurs, Voyageurs, Représentants, etc.*

le nouveau Cabriolet "Passe-partout", tout acier, décapotable

**Rosengart**

a été étudié spécialement pour vous assurer le plus grand confort et pour économiser l'essence moins de 6 litres aux 100 kilomètres.

**14.300f**

Pour tous renseignements et documentation gratuite s'adresser : ROSENGART, 2 A 30 BD. DE DIXMUDE, PARIS 17e ou aux 2500 agents de la marque.

**Agents régionaux :**
**Etablissements GOBERT Frères**
**204, rue Nationale, LILLE**

**Concessionnaire à LENS :**
**DESPREST, rue de Douai - Tél. 29**

Agence de Béthune
DUPOMMIER, rue Haynaut (Tél. 1.76)

## DEUX MÉCANICIENS RUSSES RESPONSABLES D'UN ACCIDENT SONT CONDAMNÉS A MORT

Les responsables de la catastrophe de chemin de fer qui s'est produite le 4 mars, près de Moscou, le mécanicien Dedlounine et son aide Tchigov, ont été condamnés à mort. Les trois autres inculpés ont été condamnés à différentes peines de prison.

On sait que dix-neuf personnes ont péri dans cette catastrophe et que quarante-quatre personnes ont été blessées.

## Découverte Scientifique

Profitez de la mise au point d'une formule unique qui permet de chasser les Vers des enfants en 3 jours. Le Bon Vermifuge Lune réussit toujours aucun autre produit ne peut le remplacer. Une seul cure tue en 3 jours tous les Vers, même les microscopiques. 6 francs la cure complète. Pharmacies. 9039.

## LES GAGNANTS de la Souscription publique du Croissant Rouge d'Oranie

Voici la liste des numéros gagnants de la Souscription publique du Croissant Rouge d'Albanie. Tirage du 11 février reporté et effectué le 12 mars 1934.

Le numéro 594.522 gagne le 1er lot, valeur 100.000 francs.

Le numéro 261.145 gagne le 2e lot, valeur 50.000 francs.

Le numéro 261.517 gagne le 3e lot, valeur 30.000 francs.

Le numéro 559.104 gagne le 4e lot, valeur 20.000 francs.

Le numéro 274.022 gagne le 5e lot, valeur 10.000 francs.

Le numéro 305.318 gagne le 6e lot, valeur 8.000 francs.

Le numéro 059.042 gagne le 7e lot, valeur 6.000 francs.

Le numéro 077.003 gagne le 8e lot, valeur 4.000 francs.

Le numéro 694.934 gagne le 9e lot, valeur 2.000 francs.

Le numéro 844.710 gagne le 10e lot, valeur 1.000 francs.

Les 10 numéros suivants gagnent chacun un lot, valeur 500 francs :
288.073, 854.390, 393.971, 529.761, 927.392, 373.031, 084.251, 380.486, 858.576, 230.594.

Les 10 numéros suivants gagnent chacun un lot, valeur 400 francs :
685.424, 857.681, 947.886, 027.807, 592.223, 374.338, 810.218, 064.255, 722.972, 850.596.

Les 10 numéros suivants gagnent chacun un lot, valeur 300 francs :
413.027, 862.229, 051.225, 951.891, 987.410, 821.735, 355.932, 949.991, 509.253, 507.609.

Les 30 numéros suivants gagnent chacun un lot, valeur 200 francs :
852.136, 869.094, 388.232, 042.783, 479.604, 516.530, 539.401, 551.399, 660.047, 128.491, 912.474, 863.203, 878.044, 228.185, 140.419, 238.232, 489.453, 881.493, 723.868, 499.155, 576.438, 083.703, 686.604, 492.800, 903.267, 536.271, 795.280, 170.162, 169.699, 267.046.

Les 30 numéros suivants gagnent chacun un lot, valeur 100 francs :
765.258, 353.289, 963.445, 549.007, 869.335, 489.861, 931.266, 097.139, 897.848, 194.540, 594.449, 555.925, 980.000, 390.092, 268.265, 102.237, 990.638, 458.790, 135.680, 194.100, 993.372, 729.986, 872.536, 896.625, 611.728, 886.834, 790.530, 273.911, 743.140, 336.526.

Les 1.000 billets portant un nombre se terminant par 522 gagnent un lot, valeur 50 francs.

Les 4.000 billets portant un nombre se terminant par 145 gagnent un lot, valeur 30 francs.

Les 1.000 billets portant un nombre se terminant par 517 gagnent un lot, valeur 20 francs.

UNE PLANTE MERVEILLEUSE
**LAVO-REIN**
A LA PYROLA

Cystite, Rhumatismes, Faiblesse et maux des reins, Difficulté d'uriner, Arthritisme, Goutte, Obésité et Diabète.

La boîte 5.50 . Poste 6 fr.
Les 6 boîtes 23 fr franco
En vente toutes pharmacies
Gros : Pharmacie Parisienne
7 place Wilson, Toulouse

## LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS NOTRE RÉGION

### Ralentissement de l'activité dans le Textile

Le « Journal Officiel » publie les renseignements et les statistiques suivantes au sujet de l'activité des principales industries du Nord et du Pas-de-Calais et du nombre des chômeurs :

**NORD**

**DANS LE TEXTILE**

Dans les industries textiles, l'activité, qui marque habituellement cette époque, se traduit cette année par un grand ralentissement.

Les industries de la laine sont particulièrement atteintes dans toutes les branches.

En raison de la crise, les achats de laine ont été réduits et les lavages, triages et peignages manquent de matières premières, certains d'entre eux licencient du personnel et chôment un jour par semaine. Les filatures de laine chôment également deux jours par semaine. Les commandes diminuent dans les tissages de draps et tissus pour robes et, par suite, certains établissements ne travaillent que la moitié du temps normal.

Le chômage partiel s'accentue dans les fabriques de tapis et de tissus d'ameublement, qui ne travaillent que 24 heures par semaine.

Dans les filatures de coton, la durée du travail reste en moyenne de 36 heures par semaine ; dans celle de lin, la durée du travail varie entre 32 et 40 heures par semaine. On prévoit la fermeture prochaine de deux filatures de lin occupant l'une 200 ouvriers, l'autre 500.

Les tissages de toiles, de coton, de coutil et de linge de table font de 32 à 48 heures par semaine avec un personnel réduit. L'activité est grande dans les fabriques de bonneterie, tricots bas et sous-vêtements et il n'y a pas de chômage.

Dans les fabriques de tulles, dentelles et broderies du Cambrésis, le travail est irrégulier et le chômage est assez accentué.

**DANS LA METALLURGIE ET AUTRES INDUSTRIES**

Dans les usines métallurgiques et les ateliers de constructions mécaniques, la situation tend à s'aggraver ; des licenciements se produisent toujours et le chômage partiel augmente sensiblement.

Dans les industries du bâtiment et de travaux publics, le travail n'a pas encore repris et, par suite, les chômeurs sont nombreux dans toutes les professions.

Dans l'industrie du bois, les fabriques de meubles chôment partiellement avec un personnel réduit, la situation reste précaire dans la « chaiserie » où le chômage partiel varie de 2 à 4 jours par semaine.

Le travail est normal dans les fabriques de brosses.

L'activité se maintient satisfaisante dans les fabriques de produits céramiques et les glaceries ; par contre, les faïenceries et les verreries chôment partiellement ou par intermittence.

L'activité est soutenue dans les tanneries et les corroteries, mais dans les fabriques de chaussures, le chômage partiel est général pour des effectifs réduits.

Les fabriques d'engrais et de produits chimiques travaillent à plein rendement en raison de la campagne annuelle des superphosphates et des engrais pour les semailles de printemps.

Le travail reste normal dans les maileries, meuneries, rizeries, maiseries et fabriques de chicorée torréfiée ; il est satisfaisant dans les chocolateries, biscuiteries, pâtisseries et confiseries ainsi que dans les brasseries de bière, qui travaillent au ralenti, mais qui ont conservé leur personnel.

**LES FONDS DE CHOMAGE**

Les 73 fonds de chômage en activité allouent des secours à 39.195 chômeurs (35.277 hommes et 3.918 femmes) ainsi répartis : 9.861 par le fonds départemental groupant un grand nombre de communes et 29.334 par les fonds municipaux ci-après :

Lille, 4.209 ; Roubaix, 3.939 ; Dunkerque, 1.501 ; Caudry, 1.382 ; Tourcoing, 1.231 ; Halluin, 1.059 ; Saint-Amand, 884 ; Denain, 864 ; Wattrelos, 782 ; Maubeuge, 779 ; Croix, 728 ; Hellemmes, 618 ; Douai, 589 ; Valenciennes, 518 ; Fourmies, 505 ; Cysoing, 475 ; Raismes, 463 ; Hautmont, 454 ; Anzin et Cambrai, 337 chacun ; Lomme, 335 ; Armentières, 310 ; Seclin, 286 ; Wasquehal, 285 ; Vieux-Condé, 279 ; Bailleul, 264 ; Fresnes, 263 ; Onnaing, 247 ; Marly, 240 ; Aniche, 232 ; Lambersart, 225 ; Loos, 213 ; Le Cateau, 202 ; Condé, 200 ; Houplines, 187 ; Sin-le-Noble, 186 ; La Madeleine, 183 ; Fâches-Thumesnil, 182 ; Haubourdin, 179 ; Flers, 177 ; Monsen-Barœul, 167 ; Bruay et Mouvaux, 166 chacun ; Quiévrechain, 159 ; Ronchin, 158 ; Comines, 154 ; Lys, 145 ; Louvroil, 144 ; Somain, 142 ; Wasiers, 139 ; Escaudain, 135 ; Wallers, 125 ; Glageon, 122 ; Linselles, 118 ; et 955 dans dix-sept autres localités.

En ce qui concerne le chômage partiel, 26 caisses allouent des secours à 3.627 ouvriers (2.672 hommes et 955 femmes). 1.063 sont secourus par le fonds départemental groupant 268 communes et 2.564 par les Caisses municipales ci-après :

Fourmies, 518 ; Saint-Amand, 350 ; Glageon, 348 ; Halluin, 281 ; Maubeuge, 229 ; Hautmont, 216 ; Croix, 146 ; Onnaing, 83 ; Avesnes, 79 ; divers, 314.

Par ailleurs, 49 caisses de chômage annexées aux syndicats ouvriers, dont un certain nombre appartiennent aux industries textiles, allouent des secours à leurs adhérents. Le total des chômeurs ainsi secourus est de 2.069 (1.410 hommes et 659 femmes) en chômage complet et de 3.794 (2.073 hommes et 1.721 femmes) en chômage partiel.

Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 1.786 ouvriers et ouvrières, de trois jours pour 1.319, de 4 jours pour 507 ; et de 5 jours pour 182.

De plus, la caisse syndicale de la batellerie de Dunkerque accourt 162 chômeurs et la caisse des Artisans du Nord verse des allocations à 111 personnes.

**PAS-DE-CALAIS**

On ne signale pas de modifications notables à la situation précédemment exposée.

Le nombre des chômeurs secourus est est de 3.543 à Calais ; 608 à Boulogne ; 530 à Arras ; 263 à Hénin-Liétard ; 259 à Outreau ; 258 à Berck ; 190 à Liévin et 4.723 dans 139 autres fonds ; on compte surtout des chômeurs dans le bâtiment (2.775) le textile (2.559), la manutention (1.743), les métaux (1.167).

## L'insuffisance du foie

**Comment on y remédie aujourd'hui par l'extrait d'artichaut**

Il n'est pas nécessaire d'avoir le teint franchement jaune, de souffrir de vomissements, de constipation opiniâtre alternant avec des débâcles diarrhéiques pour savoir qu'on a le foie insuffisant. Des troubles en somme bénins : teint terreux, conjonctives un peu jaunes, yeux cernés, langue chargée — « saburrale » disent les médecins — des digestions lentes, accompagnées de somnolences, de renvois amers, principalement le matin, une légère constipation, de la nervosité, un peu de fatigue générale, indiquent une déficience passagère ou chronique de la glande hépatique.

Il suffit de soigner son foie pour voir ces troubles disparaître. C'est souvent l'affaire d'une semaine, quand on fait une cure d'extrait d'artichaut. Ce médicament, véritable spécifique du foie, fluidifie les boues biliaires, oxyde les cellules graisseuses qui encombrent inutilement le foie, réveille l'activité des cellules hépatiques. Celles-ci se remettent naturellement à sécréter une bile abondante qui facilite la digestion, met fin à l'atonie de l'intestin et le désinfecte de fond en comble. Le malade voit bien vite ses nausées et ses vomissements disparaître, ses selles reprennent bientôt leur consistance normale. Son teint devient frais et rose, sa fatigue fait place à une agréable sensation d'euphorie.

Pour se procurer de l'extrait d'artichaut, parfait rééducateur de la glande hépatique, il suffit de demander dans n'importe quelle pharmacie de l'Hépascol François (1) qui est un extrait total d'artichaut renforcé par d'autres plantes bienfaisantes.

(1) Hépascol François, toutes pharmacies, 10 fr 60 le flacon ; 16 fr. 95 le double flacon.

## M. ÉMILE FABRE MAINTENU AU THÉATRE FRANÇAIS

L'« Officiel » publie le décret suivant :

« Article 1er. — Est rapporté le décret du 3 février 1934, nommant administrateur général de la Comédie-Française en remplacement de M. Emile Fabre, M. Thomé, directeur de la Sûreté générale, non installé, et qui sera appelé ultérieurement à d'autres fonctions.

» Art. 2. — M. Emile Fabre est maintenu dans ses fonctions d'administrateur général de la Comédie-Française ; cette décision est applicable à partir du 3 février 1934 ».

## MARYSE HILSZ A ATTERRI EN CORÉE

L'aviatrice Maryse Hilsz a atterri à Shokakuri, à 78 kilomètres à l'est de Seoul.

RHUMATISME
GOUTTE
ARTHRITISME
ET
ARTÉRIOSCLÉROSE
dont Supprimés par une cure de Vivode

Toutes pharmacies : 6 fr. 40 le tube avec son mode d'emploi pour tous les cas

## UN « CONCLAVE » DE BELLES-MÈRES AUX ÉTATS-UNIS

A Ancarillo (Texas), deux mille belles-mères viennent de tenir un grand conclave (sic) ; tous les membres portaient à leur corsage « l'insigne des belles-mères américaines : le pois de senteur ».

On décerna bien entendu des prix de beauté, « le prix de la plus belle belle-mère-in-the-world », qui revient à Mrs Jona Belle Bowles, propriétaire de neuf gendres et de sept brus.

On cut que « de nombreuses et importantes décisions ont été prises », sans dire lesquelles, ce qui n'est pas pour rassurer...

A LA VIERGE NOIRE
127, rue Gambetta
LILLE
LE PLUS BEAU CHOIX DE
Complets
ET
PARDESSUS sur mesure 2 essayages 250f.

## LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS de la Foire Commerciale de Lille

*La Foire Commerciale de Lille va ouvrir ses portes dans quelques jours et on y procède fébrilement à de nouveaux aménagements.*

*C'est ainsi qu'on installe actuellement la grille clôture définitive aux abords du Grand Palais, ainsi que le montre notre photo ; on remarque également, à droite, les nouveaux pylônes installés pour l'éclairage électrique.*

## UNE GRANDE JOURNÉE DU TEXTILE

On sait, qu'à l'occasion du Xe anniversaire de la Foire Internationale de Lille, et pour la première fois, l'Industrie textile aura une importante participation dans le grand marché d'affaires qui s'ouvrira à Lille, le 31 mars. Presque tout un hall sera en effet consacré à une exposition des diverses branches de l'Industrie textile : Laines, cotons, lins, etc. et que les groupements patronaux, ainsi que les chambres de commerce régionales, ont apporté leur concours à la réalisation de cette manifestation dont l'intérêt documentaire n'échappera pas aux innombrables visiteurs de la Foire.

Pour mieux marquer encore la participation de la grosse industrie régionale à la Foire de Lille, le Comité de la Foire organise une « Journée du textile » qui comptera parmi les plus brillantes et les plus utiles de la quinzaine. La date du lundi 9 avril a été choisie pour cette journée à laquelle seront convités les Présidents des Chambres de Commerce, ainsi que les Présidents des divers groupements industriels.

Nous croyons savoir qu'il y aurait ce jour-là une réception à la Chambre de Commerce de Lille et un déjeuner dans la salle des fêtes de la Foire.

L'importance même de l'Industrie textile de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing donnera à cette journée qui lui est consacrée, un relief tout particulier.

## La signalisation routière

*L'« Automobile-Club du Nord de la France », poursuivant la réalisation du programme de signalisation nouvelle qu'il s'est imposé, vient d'doter les deux carrefours dangereux en angle droit de SECLIN, de miroirs réflecteurs.*

*A CARVIN également, ce moderne instrument de signalisation est offert aux appréciations des usagers de la route Lille-Paris, à circulation intense.*

## LA LOTERIE DE « LA MAISON DU POILU » A GENÈVE

On nous communique : « En conformité des décisions prises par les autorités compétentes (circulaire du Ministère de l'Intérieur du 5 mars 1934), l'Amicale des Anciens Combattants Français de Genève, qui avait organisé une tombola dans le but d'édifier à Genève « La Maison du Poilu », continue ses opérations en vue du tirage du 1er avril 1934 ».

## LA RÉUNION DU COMITÉ D'ACTION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CONTRIBUABLES

La réunion mensuelle du Comité d'action de la Fédération départementale des contribuables a eu lieu à Lille, le 14 mars, sous la présidence de M. Haristout, vice-président, en l'absence de M. Gonnet, empêché.

Le comité a, tout d'abord, été appelé à donner son avis sur diverses questions posées par la Fédération nationale, relatives aux directives générales à adopter en ce qui concerne l'orientation et l'action de la Fédération.

Ensuite, il a pris connaissance des diverses communications reçues depuis la dernière réunion et a entendu l'exposé détaillé fait par le secrétaire général, de l'état actuel des pourparlers engagés en vue de réaliser le front unique département 1.

Le comité a pris acte de l'accord de principe qui lui a été notifié par la Fédération des groupements commerciaux du Nord, accord basé sur un programme minimum commun, respectant l'autonomie de chaque organisation.

## AUX ANCIENS DÉFENSEURS DE MAUBEUGE

On nous communique :

« Un Comité central s'est constitué à Maubeuge, sur l'initiative de l'Amicale des 145e et 345e régiments d'infanterie, et sous le patronage des autorités civiles et militaires, en vue d'apposer sur les murs de Maubeuge, une plaque commémorative rappelant la belle défense de la place en 1914. Elle portera l'inscription suivante : « Du 25 août au 8 septembre 1914, la vieille place de Maubeuge, sous les ordres de son gouverneur, le général Fournier, a tenu contre 60.000 Allemands pourvus d'une écrasante artillerie de siège et les a empêchés de prendre part à la bataille de la Marne » A côté de cette inscription sera gravé un médaillon reproduisant les traits du général Fournier.

« L'inauguration aura lieu, en principe, le jour du Congrès des anciens combattants du Nord, qui se tiendra, cette année, à Maubeuge, le premier dimanche de juillet. Cette cérémonie constituera une réponse ferme et digne aux tendancieuses légendes accusant les défenseurs de Maubeuge de n'avoir pas fait tout leur devoir au poste de sacrifice qui leur avait été assigné par le pays. Plusieurs comités régionaux ont été formés afin d'aider l'action du Comité central.

» Les présidents de ceux de Lille, Roubaix et Tourcoing convient, très cordialement, tous leurs anciens compagnons de luttes et de perilde captivité à une réunion, qui sera tenue en l'hôtel des Canonniers, rue des Canonniers, 23, à Lille, le samedi 24 courant, à 15 h. précises ».

LIQUEUR
CORDIAL-MEDOC

## LA 6e EXPOSITION ARTISANALE D'ARRAS

**ELLE AURA LIEU DU 7 AU 22 AVRIL**

Quelques semaines nous séparent encore de l'ouverture de cette de exposition qui se tiendra du 7 au 22 avril, dans la nouvelle salle de la Maison de l'Agriculture, Grand Place, à Arras, capitale de l'Artois.

Apprentis, compagnons, inventeurs, artisans et artisanes, participes en grand nombre à cette exposition. De telles manifestations constituent toujours un excellent moyen d'encourager l'Artisanat, appelé de plus en plus, à jouer un rôle important dans la Nation, tant au point de vue social qu'au point de vue économique.

A Arras, l'occasion va donc vous être offerte de donner de nouvelles preuves de votre amour du travail et de vos capacités professionnelles. Profitez donc du peu de temps que vous aves encore pour confectionner, « sans l'aide d'autrui », une ou plusieurs pièces de choix que vous confierez au Comité organisateur de l'exposition.

Montrez fièrement au grand public vos œuvres de qualité ; présentez-lui vos dernières créations, et persuadez-le de la véracité de cet axiome : « que travail d'artisan et travail de qualité sont « des termes identiques ».

La 6e Exposition Artisanale d'Arras sera celle de l'Artisanat Français tout entier.

En demander le règlement au secrétaire de l'Exposition, M. G. Caudrelier, 57, boulevard Faidherbe, à Arras, soit par correspondance, soit en se présentant à son bureau de 10 h. à midi et de 15 h. à 17 h.

A JEANNE D'ARC
60, Rue Nationale — LILLE

COSTUME MARIN, blouse rentrante, serge marine ou blanche.
225.

COSTUME 2 pièces, veston bordé, corsage soie.
250.

TOUS UNIFORMES

COSTUME SMOKING, revers soie, culotte.
295.

COSTUME ETON pantalon gris.
350.

CHEMISERIE BONNETERIE

1ère COMMUNION

## Médailles d'honneur des Assurances sociales

De l'Officiel : La médaille d'honneur des assurances sociales est décernée aux personnes dont les noms suivent, pour services rendus aux institutions d'assurances sociales :

**NORD**

**Médaille d'or.** — M. Dufour Marcel-Marie-Louis, à Lille ; M. Gas Paul-Auguste-Léon, à Saint-André ; H. Ottavi Jean-Michel, à Lille.

**Médaille d'argent.** — M. Bouly César, à Douai ; M. Laloux Louis-Octave, à Dunkerque ; M. Poirier Emile-Marcel, à Cockerque-Branche ; M. Quilliot Emile-Alfred, à Dunkerque ; M. Roberget Denis, à Lille ; M. Sorini Albert, à Raismes ; Mlle Timmerman Maria, à Fives-Lille.

**Médaille de bronze.** — M. Alluin Joseph, à Cuincy ; M. Basquin Edouard-Charles, à Lille ; M. Baudoin Georges-René-Louis, à Lille ; M. Beck Marcel, à Malo-les-Bains ; M. Bernard Fernand, à Anzin ; M. Blavet Eugène, à Avesnes ; M. Boeman Edmond, à Loos-les-Lille ; M. Bradefer François, à Templemars ; M. Canivet Gaston-Victor, à Anor ; M. Carion André-Victor, à Avesnes ; M. Carton Louis-Paul, à Valenciennes ; M. Cartier Léon-François, à Onnaing ; M. Caron Camille, à Malo-les-Bains ; M. Charnelle Adolphe, à Villers-sire-Nicole ; M. Chauvière Ferdinand-Joseph-Célestin, à Marcq-en-Barœul ; M. Consil Gustave, à Auberchicourt ; M. Courcol Nicolas-Joseph à Lille ; M. Dennette Albert, à Lille ; M. Delart Désiré, à la Chapelle-d'Armentières. M. Delay Fernand-Léon-Albert, à Douai ; M. Deleporte Alfred, à Croix ; M. Delplace Maurice-Désiré-Louis, à Zuydcoote ; M. Demeulenaere Fernand-Alphonse-Théophile, à Douai ; M. Depagne Georges, à Avesnes ; M. Derrier Alfred-Hippolyte, à Onnaing ; Mlle Desbiens Marthe, à Gondecourt ; M. Desbonnets Georges-Médart, à Dunkerque ; M. Deschamps Antoine-Louis-Joseph, à Tourcoing ; M. Dhallun Marcel-Désiré, à Cambrai ; M. Dhollande Pierre-Joseph, à Péchain ; M. Dhondt Maurice-Henri-Joseph, à Saint-André-lez-Lille ; Mlle Dizeux Anne-Marie, à Lille ; M. Ducastel René-Marie-Ernest, à Lille ; M. Dupas Lucien-Henri, à Thiant ; M. Fischer Eugène, à Loos ; M. Gambier Maurice, à Avesnes ; M. Grassart Emile-Ernest, à Sars-Poteries ; M. Hequette Jules-Henri-Joseph, à Linselles ; M. Helynck Constant-Jean, à Roubaix ; M. Herbeaux Antoine-Louis, à Courchelettes ; M. Kaota Eugène-Ferdinand, à Cerfontaine ; M. Leblanc Henri-Joseph, à Wattrelos ; M. Lefebvre Robert-Charles-Louis, à Dunkerque ; Mlle Legrand Jeanne, à Lille ; M. Lemaire Charles, à Douchy ; M. Maes Gaston-Paul, à La Madeleine ; Mlle Mansue Lucienne, à Hellemmes-Lille ; M. Martines Paul, à Avesnes ; M. Mathon Lucien-Jean-Joseph, à Raimbeaucourt ; M. Mayeur Henri, à Waziers ; M. Morelle Georges-Isidore-Elie, à Cambrai ; Mlle Pillot Germaine, à Lille ; M. Piron Bernard, à Soire-le-Château ; M. Ponsecle Alfred, à Roubaix ; M. Prenois Pierre, à Valenciennes ; M. Pronet Joseph, à Quarouble ; M. Pyck Joseph-Alphonse, à Dunkerque ; M. Raviart Jules, à Hasnon ; M. Sadones Ernest, à Wasquehal ; Mlle Six Marthe-Reine-Léonie, à Bailleul ; M. Usquelis Jules-Henri, à Prouvy ; M. Verhack Léon-Auguste, à Lambersart ; M. Vermeille Louis, à Ferrière-la-Petite ; M. WWillot Robert-Emile-Henri, à Sous-le-Bois-Maubeuge ; M. Waucquier Benoit-Louis, à Saint-Pol-sur-Mer ; M. Zoete Pierre-Osée-Joseph, à Lambersart.

**PAS-DE-CALAIS**

**Médaille d'or.** — M. Coppin Armand-Eugène, à Boulogne ; M. Delsert Léon-Louis, à Saint-Venant.

**Médaille d'argent.** — M. Delres Arthur, à Vitry-en-Artois ; M. Pernin Hilaire, à Marquise.

**Médaille de bronze.** — M. Aye René, à Calais ; M. Barbant Louis-Régis-André, à Chocques ; M. Behaghel Joseph-Jean-Marie, à Boulogne-sur-Mer ; M. Brefort Joseph-Stéphane, à Outreau ; M. Boutry Vulgan-Louis-Jules, à Lens ; M. Capillon Augustin-Eugène-Julien, à Boulogne ; M. Caplain Louis, à Boulogne ; M. Cayet Louis, à Avion ; M. Chevalier Gustave-Paul, à Boulogne ; M. Chocquet Louis-Auguste, à Hesdin ; M. Croisier André-Léonce à Arras ; M. Delassus Maurice-Célestin-Emile, à Desvres ; M. Delbarre Marcel-René, à Boulogne ; M. Drouvin Olympe-Anna-Camille, à Marquise ; M. Dufios Alexandre-François, à Arras ; M. Feret Pierre-Albert-Antoine, à Boulogne-sur-Mer ; M. Foigne Paul-Albert, à Calais ; M. Frère Vincent-Jules-Joseph, à Laventie ; M. Galant Henri-Jules, à Calais ; M. Gavel Auguste-Benoit-Louis, à Marquise ; M. Gavel Marcel-Georges-Jacques, à Hydrequent par Rinxent ; M. Gelé Victor-Eugène-Joseph, à Boulogne-sur-Mer ; M. Gossin Joseph-Alfred-Julien, à Calais ; M. Lorgnier Julien-Pierre, à Rinxent ; M. Maincourt Léon, à Calais ; M. Marque Edouard-Jules, à Boulogne ; M. Mavel Charles-Francis à Hénin-Liétard ; M. Minet Adolphe-Auguste, à Boulogne ; M. Monflier Raymond, à Boulogne ; M. Petit Jules-Emile-Joseph, à Nœux-les-Mines ; M. Pey Henri, à Calais ; M. Pille René-Gaston, à Boulogne ; M. Pincede Emile-Etienne à Boulogne ; M. Pinceel Marcel-Jean-Camille, à Carvin ; M. Rivière Joseph, à Calais ; M. Salle Maurice, à Lens ; M. Sergent Albert, à Boulogne ; M. Volant Marcel, à Boulogne.

## AUX JEUNES CONSCRITS ET AUX SOLDATS LIBÉRÉS

Le ministère de la Guerre communique la note suivante :

« L'attention des jeunes gens qui doivent être prochainement incorporés ou libérés est attirée sur les dispositions suivantes prises récemment par le département de la Guerre dans le but de faciliter le recrutement des militaires spécialistes et les engagements ou rengagements à court terme.

**RECRUTEMENT DES SPECIALISTES**

» Alors que le décret du 30 juillet 1933 sur les spécialistes ne prévoyait pas le recrutement des spécialistes parmi les militaires en cours de rengagement et imposait aux militaires engagés et appelés, désireux d'entrer dans le personnel spécialiste, la double condition de ne pas avoir de grade et d'être liés par un contrat les maintenant au service pour une durée minimum de trois ans à partir de l'ouverture du cours de formation, les dispositions nouvelles ouvrent à tous les militaires, hommes de troupe en service, gradés ou non, l'accès au cours de spécialistes, sous réserve des conditions normales d'admission, et n'exigent plus des intéressés que d'être liés au service jusqu'à la fin du cours par un contrat normal, souscrit dans les conditions habituelles de la loi de recrutement.

**ENGAGEMENTS ET RENGAGEMENTS A COURT TERME**

» Des dispositions viennent d'être prises en vue d'augmenter sensiblement le nombre des engagements de dix-huit mois que les corps sont autorisés à accepter au cours du mois d'avril 1934 et le nombre des rengagements de six mois.

» Cette dernière mesure est particulièrement appréciable comme position d'attente pour les jeunes gens qui, prochainement libérables, n'ont pas encore trouvé de situation dans la vie civile. Ils seraient normalement conservés dans les emplois qu'ils occupent dans leurs unités ou dans leurs corps.

» Cette mesure vise également les jeunes gens libérés depuis moins de cinq ans et leur donne la possibilité de reprendre momentanément au service au moment où il est particulièrement difficile de trouver du travail dans le civil.

» Quant aux engagements de dix-huit mois, ils permettent, comme on le sait, aux jeunes gens, le choix de leur garnison et de leur corps de troupe. »

FEUILLETON DU 21 MARS 1934. — N° 18

# DE LA MORT A L'AMOUR

par Pierre LAVAUR

Ainsi qu'on le pense bien et qu'il était tout indiqué, il souligna vivement, et en termes d'ailleurs particulièrement heureux, la joie et l'honneur qu'il ressentait d'avoir, pour présider sa table, en ce repas d'inauguration, le plus illustre des aviateurs de France, l'héroïque pilote du « Zenith », dont, en quelques traits émus, il rappela les prouesses sportives et l'émouvant exploit, lors de la nuit tragique au château de Calonge.

Le commandant conclut en portant la santé du glorieux chevalier de l'air, au milieu des applaudissements et des hurrahs de l'assistance unanime.

Et ce fut dans l'éclat d'une ovation redoublée que Gabriel d'Antin se leva, pour remercier le commandant de son touchant hommage et formuler ses vœux pour la longue et brillante carrière du splendide navire, aux destinées duquel il présidait.

Mais, comme il achevait son speech improvisé, son regard s'arrêta sur Lucienne, qui était assise presque en face de lui, à la droite du commandant.

La jeune femme était d'une pâleur livide, et, dans ses prunelles dilatées par une angoisse inexprimable, il lut cette peur panique, cette peur de bête poursuivie, de biche traquée par les grands braques bondissant avec des aboiements furieux.

Ah ! il comprit bien ce que signifiaient cette blancheur d'agonie et ce regard terrifié.

La jeune femme se repentait déjà d'avoir quitté la cabine bien close, où elle se croyant à l'abri, pour venir parader à ce festin, où elle et son mari jouaient les grandes vedettes.

Elle ressentait intensément tout ce qu'il y avait de dangereux dans cette exhibition publique, pour deux êtres à qui la plus élémentaire prudence eut dû, en ces circonstances troubles et périlleuses, imposer le plus strict incognito.

Evidemment, elle se disait :

« Qui sait si cette minute de triomphe ne nous coûtera pas la vie, à tous deux !... »

C'est pourquoi, en se rasseyant sous une tempête de vivats, Gabriel d'Antin étouffa un soupir de lourde mélancolie.

« Hélas ! pensait-il. Encore un nuage qui passe sur le soleil !... Elle se tue de craintes latentes !... Mon Dieu ! comment pourrai-je la guérir de ses frayeurs, et la délivrer de cette horrible obsession ?... »

Trois heures plus tard, salué par les mugissements de sirènes de tous les bateaux ancrés dans le port, par les hourras de la foule massée sur le quai pour assister à son départ, par les accents cuivrés des fanfares réunies pour fêter l'événement, l' « Océanic », après avoir majestueusement défilé entre les navires qui lui faisaient la haie d'honneur, et qu'il surpassait tous de ses proportions gigantesques, gagna le large, et s'élança hardiment vers la haute mer.

L'aube tardait encore à poindre. Le ciel était criblé d'étoiles, et la pénombre fourmillait de rayons...

III

OU LA MENACE SE DESSINE

— Mais, Lucienne, je ne te comprends pas !... Comment pourrais-je interpréter cette obstination qui frise à l'absurde ?...

— Gabriel, c'est toi qui es d'une imprudence folle !... Sans doute est-ce ton métier, le plus professionnel, qui l'explique, mais je te jure que tu dépasses les bornes de la témérité...

L'aviateur haussa les épaules.

— Je serais presque en droit de prendre cela pour un compliment, observa-t-il, avec un sourire ironique. Mais le terme est par trop impropre : il ne saurait y avoir de témérité, là où l'on sait pertinemment qu'il n'y a aucun danger...

— C'est ton avis, mon tendre ami. Ce n'est pas le mien, tu le sais !...

— Lucienne, mon petit enfant, rappelle-toi que c'est en craignant le péril qu'on le suscite.

— Et souviens-toi, Gabriel, qu'il ne suffit pas de le nier pour l'écarter.

Gabriel d'Antin fronça les sourcils.

Ces discussions renouvelées plusieurs fois chaque jour et toujours au même propos, finissaient par l'obséder et l'agacer.

— Lucienne, reprit-il, d'un ton sérieux, nous ne pouvons sans cesse recommencer ce débat, ni éterniser cette controverse vaine.

« Je regrette infiniment de n'avoir pu te débarrasser de tes appréhensions et de tes hantises.

« Plus encore que je m'afflige de voir que ma présence et ma protection ne suffisent point à te rassurer...

— Ne dis pas cela ! protesta-t-elle...

— Je suis bien obligée de le dire parce que je ne puis m'empêcher de le constater, répliqua fermement le jeune homme... Il y a même bien pis : à si peu de jours de notre union, nous nous trouvons en désaccord, et sommes, à chaque instant, sur le point de nous chamailler, alors que nous ne devrions penser qu'à nous aimer et à être heureux...

— Pardonne-moi ! implora-t-elle d'une voix tremblante. Crois-bien que ce n'est pas ma faute si j'ai cette peur et ces pressentiments...

— Pardonne-moi à ton tour ! riposta Gabriel. Mais si tu condescendais à raisonner tant soit peu, tu serais vite délivrée de tes pernicieuses chimères !

« Au départ du Havre, elles pouvaient encore avoir quelque apparence de fondement. Mais la moitié du trajet va être accomplie. Crois-tu donc, si nous avions été rejoints à bord par des émissaires ennemis, qu'ils n'auraient pas encore manifesté leur activité d'une façon plus efficace et démonstrative ?

— Sans doute, tu as raison ; il faut me pardonner ! soupira-t-elle humblement.

Il lui mit un baiser au front, comme on fait aux enfants.

— Tu es toute pardonnée d'avance ! répliqua-t-il, avec tendresse. Tu n'as que trop d'excuses, et je les connais trop bien.

« Mais il faut, ne fût-ce que par affection pour moi, prendre un peu sur toi et revenir à la réalité de la situation.

« Nous sommes — et dans des conditions tellement exceptionnelles ! — les hôtes de l'« Océanic », où nous avons été admis par fraude et par faveur.

« On nous comble d'égards et de prévenances...

— Trop ! murmura Lucienne. On nous compromet.

— C'est ton point de vue. Mais chacun, ici, fait de son mieux pour nous. Voilà le fait.

— Oh ! je ne le conteste pas, acquiesça la jeune femme.

— Eh bien ! insista le mari, il faut savoir le reconnaître. Il serait inconvenant autant qu'ingrat d'opposer une indifférence délibérée aux attentions délicates dont nous entourent les autorités du bord.

« A tort ou à raison, le capitaine et le commissaire sont fiers de nous compter parmi les passagers de leur navire.

« Ils souhaitent que nous leur fassions honneur, en participant effectivement à toutes les fêtes et à toutes les réunions organisées durant la traversée. On donne, chaque soir, des bals très brillants, dont, incontestablement, tu devrais être, toi, la plus étincelante étoile.

« Or, voilà trois soirs de suite que, sous des prétextes d'une futilité qui ne trompe personne, je t'en préviens, tu te dérobes à un devoir de politesse que tu t'obstines à consid